

Notes du transcripteur et glossaire

Remarque préliminaire : Les chiffres entre parenthèses suivant immédiatement les mots retenus dans ce glossaire renvoient aux monographies dont ils sont extraits (voir la liste complète ci-dessous). Les références au Larousse universel en 2 volumes (1922 et 1923) sont notées L2 suivi de la mention du tome et de l'année d'édition, celles au Larousse 3 volumes (1976) sont notées L3 suivi des mêmes mentions. Pour les références Internet, est indiquée soit la page qui contient l'information, soit – le plus souvent – la page d'accueil du site sur lequel on peut la trouver.

Référence des monographies :

- (1A) : Le Cateau (1^{ère} partie)
- (1B) : Le Cateau (2^{ème} partie)
- (2) : Basuel
- (3) : Beaumont
- (4) : Catillon-sur-Sambre
- (5) : La Groise
- (6) : Honnechy
- (7) : Inchy
- (8) : Maurois
- (9) : Montay
- (10) : Neuville
- (11) : Ors
- (12) : Pommereuil
- (13) : Rejet de Beaulieu
- (14) : Reumont
- (15) : Saint-Benin
- (16) : Saint-Souplet
- (17) : Troisvilles

Ab irato (1A) : Sous l'empire de la colère.
<http://atilf.atilf.fr>.

Abria (11) : voir « Méthode de lecture Abria ».

Ad hominem (1A) loc. lat. (à l'homme) : s'emploie dans l'expression « *argument ad hominem* », argument par lequel on confond un adversaire en lui opposant ses propres paroles ou ses propres actes. L2, vol.1, 1922.

Afforage (1B) ou **affeurage**, n. m. : Droit que l'on devait payer au seigneur en échange du privilège de vendre certaines boissons dans toute la seigneurie. L2, vol.1, 1922.

Agent voyer (1A, 16) : Autrefois, fonctionnaire préposé à la construction, à l'entretien et à la police des chemins vicinaux et qui porte aujourd'hui (en 1922, ndt) le titre d'ingénieur vicinal. L2, vol.1, 1922.

Ahanable (13), adj. : voir « Terre ahanable ».

Aigle du régiment (16) : Dans l'armée napoléonienne, l'aigle du régiment n'était pas le volatile bien connu, mais l'étendard du régiment : un drapeau fixé à une hampe surmontée d'un aigle. (Dans ce sens, le mot aigle s'emploie le plus souvent au féminin.) Il était confié au *porte-aigle* qui avait la responsabilité de ne pas le laisser tomber aux mains de l'ennemi.

Aisements (16) : Le sens le plus usité de ce mot était « lieu d'aisances », d'après <http://atilf.atilf.fr>. Le sens donné ici (16) correspond plus à la citation suivante : « *Les bourgeois et masuyers pouvaient aussi tailler le*

mort-bois et faire pâturer leurs bêtes – c'est-à-dire prendre leurs aisements –, dans tous les autres bois de Leernes et Wespes ayant plus de sept ans. » Citation extraite de <http://users.altairnet.net>.

Amict (17), n. m. : Un amict est un rectangle de toile fine muni de deux cordons qu'un prêtre catholique doit passer autour du cou avant de revêtir son aube et qui est censé le protéger de l'influence du malin. D'après : <http://fr.wikipedia.org>.

Ampliation (1A), n. f. : Double d'un acte administratif. L2, vol. 1, 1922.

Ange (Cretin-l') (11) : voir « Cretin-l'Ange »

Annequin, n. m. : voir « Lumerette ».

Aoûteron, n. m. : Journalier loué pour le temps de la moisson. L2, vol.1, 1922.

Aoûteur, n. m. : Moissonneur. L2, vol.1, 1922.

Aoûteux (6), n. m. : Saisonniers d'été. Voir « Aoûteron » et « Aoûteur ».

Apoinement (1A) ou *appointement* : accommodement, règlement (dans un différend). On laisse partir librement les soldats qui se sont rendus par *appointement*, et puis on procède au pillage de la ville. <http://atilf.atilf.fr>.

Appariteur (1A, 9) : Autrefois, en France, huissier des cours ecclésiastiques. L3, vol. 1, 1976.

Arc formeret (5) : voir « Formeret ».

Aune (11) ou **aulne** (4, 16), n. m. : Arbre à bois léger des régions tempérées humides. Syn. verne ou vergne. On le trouve dans les lieux humides et marécageux. La forme aulne est actuellement la plus usitée.

Aune (13), n. f. : Ancienne mesure de longueur (une aune = 1,188m) employée surtout pour les étoffes. D'après L2, vol.1, 1922 et <http://atilf.atilf.fr>. L'aune de Cambrai valait 0,729 m.

Baliveau (13), n. m. : Jeune arbre droit et vigoureux pouvant devenir un bel arbre d'avenir. Il peut s'agir d'espèces de haut-jet comme le chêne, le frêne, le noyer..., ou d'espèces arbustives hautes (érable, charme, alisier...) <http://www.promhaies.net>.

Banneret (17) : voir « Moulin banneret ».

Bannière (17) : voir « Lever bannière ».

Bien-fonds (9), n. m. (pl. : biens-fonds) : Immeuble (terre ou maison). *L2, Vol. 1, 1922*. Bien immobilier.

Billon (1A) : voir « Monnaie de billon ».

Billon (3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17) : Voir « jeu de billon »

Biscaïen (4, 16) : Se disait d'un fusil de gros calibre et du projectile qu'il contenait. Plus tard, projectile de boîte à mitraille. *L2, vol.1, 1922*. Mousquet de gros calibre, à longue portée, utilisé pour la première fois en Biscaye (province espagnole) et répandu au XVIII^e siècle. <http://atilf.atilf.fr>.

Boisselée (13), n. f. : Pour <http://atilf.atilf.fr> la boisselée désigne à l'origine le contenu d'un boisseau (ou boissel), puis la surface de terre ensemencée avec un boisseau de grains. 4 boisselées font une mencaudée ou 35,46 ares. Syn. : **boittelée** (1B), boittelée ou bosselée.

Bonnier de terre (5, 12), n. m. : Mesure agraire qui équivaut à 1 hectare 40 ares. *L2, vol.2, 1923*. Soit environ 4 mencaudées ou le quart d'un muid.

Boquet (16), n. m. : forme picarde de *boqueteau*, *bosquet*, petit bois. D'après : <http://atilf.atilf.fr>

Bouquin : voir « Cornet à bouquin (16) ».

Boutoir (6), n. m. : Outil utilisé par le maréchal-ferrant pour *parer la corne*, c'est à dire enlever la corne superflue du sabot afin de redonner au pied son aplomb et une longueur normale. <http://atilf.atilf.fr>.

Braies (6), n. f. pl. : Ancien vêtement gaulois servant de pantalon. *L2, vol.1, 1922*.

Brochoir (6), n. m. : Marteau de maréchal pour ferrer les chevaux. *L2, vol.1, 1922*.

Caboche (6), n. f. : Clou à tête large et ronde. *L2, vol.1, 1922*.

Camelin (9), n. m. : Drap de laine fine, à double face, primitivement fait de poils de chameau ou de chèvre, mêlés de laine et de soie. <http://atilf.atilf.fr>

Cameline (*anc.* Caméline) (1A, 9), n. f. : crucifère aux petites fleurs jaunes, autrefois cultivée dans le Nord pour son huile siccatrice servant en savonnerie, en peinture, etc. *L3, vol. 1, 1976*.

Carole ou **carolle** (1B), n. f. : Galerie semi-circulaire constituée par les bas-côtés du chœur d'une église (on disait aussi *girole*). *L3, vol.1, 1976*.

Cartulaire (4, 6, 9, 10, 12, 13), n. m. : Recueil de titres relatifs aux droits temporels d'un monastère, d'une église, etc. : on a rédigé des cartulaires depuis le VII^e siècle. *L2, vol. 1, 1922*.

Cens (1B, 4, 13), n. m. : *Dr. Féod.* Redevance en argent ou en nature due annuellement par les roturiers au seigneur du fief dont leur terre dépendait. <http://atilf.atilf.fr>. Cens écrit *sens* n'est pas forcément une erreur, mais montre qu'au Moyen âge l'orthographe n'était pas fixée.

Cense (1A, 1B, 6, 11, 12, 17), n. f. : Dérive du bas-latin *censa*, signifiant fermage, devenu ensuite le nom de la ferme même. Nom donné aux métairies et aux fermes dans certaines régions de France et de Belgique. D'après <http://fr.wikipedia.org>.

Centime (8, 13), n. m. : (fisc.) *Centimes additionnels. Centimes extraordinaires. Centime le franc.* Taux d'imposition de la valeur imposable de biens fonciers. *Le « centime le franc communal » est la part que doit payer chaque contribuable par franc de matière imposable.* <http://altif.altif.fr>.

Chainse (6), n. f. : Tunique blanche de fine toile, que l'on portait au moyen âge par-dessus la chemise. *L2, vol.1, 1922*.

Chantré (6, 10 12); n. m. : *Vieilli.* Celui qui chante. *Chantré de village.* Celui qui préside au chant dans un monastère ou une église. <http://atilf.atilf.fr>.

Chapitre (1A, 6, 8, 9, 13) ou **chapître** (1B, 4, 10), n. m. : Réunion des chanoines attachés à une église collégiale ou cathédrale. *L2, vol. 1, 1922*. Par extension, les membres appelés à y siéger. Cf. l'expression : *avoir voix au chapitre*.

Charrue (3), n. f. : (vx ou région.) Étendue de terre, variable suivant les régions, susceptible d'être labourée en un an avec la charrue. D'après <http://atilf.atilf.fr>

Chauffour (1A), n. m. : Bois. *L2, vol. 1, 1922* (au sens de bosquet).

Choule (4) : n. f. : Sorte de jeu brutal où deux équipes se disputaient la possession d'une vessie de porc recouverte de cuir (*choulet*). *L3, vol. 1, 1976*. L'auteur de la monographie de Catillon (4) ne nous cache rien sur la version locale de ce jeu.

Chûte (1A), n. f. : Le mot *chute* s'écrit *cheute* (avec e muet) en ancien français. Puis, l'accent circonflexe sur le u marque la suppression du e. Cet usage existe encore en 1899. Aujourd'hui, l'accent est abandonné à son tour. D'après <http://atilf.atilf.fr>

Cinq-Cents (4) : voir « Conseil des Cinq-Cents ».

Civilité (10, 16), n. f. : Manière honnête de vivre et de converser ; courtoisie. Recueil de ces usages (en ce sens, prend une majuscule). *L2, vol.1, 1922*.

Cliquette (9), n. f. : Petit instrument à percussion constitué de deux ou trois plaquettes de bois, ou de lamelle d'os, de tuile, de métal réunies par une charnière

et que l'on fait claquer l'une contre l'autre avec les doigts pour en tirer un bruit sec. *Une cliquette de ladre, de lépreux*. Syn. de crécelle. <http://atilf.atilf.fr>.

Coadjuteur (15), n. m. : Prêlat adjoint à un autre prêtre pour l'aider dans ses fonctions, avec ou sans future succession. *L2, vol. 1, 1922*.

Coche (2), n. f. XIII^e siècle. Dérivé régressif de *cochon*. Truie. *La coche et ses goretts*. Fig. Femme grosse, sale, déplaisante et vulgaire. D'après <http://www.patrimoine-de-France.org/mots>.

Collateur (1B, 6), n. m. : Celui qui conférait un bénéfice ecclésiastique. *L2, vol.1, 1922*

Colonne milliaire (8) : voir « milliaire ».

Compendium (13), n. m. : abrégé ; pl. : des compendium. *L2, vol. 1, 1922*. « Le compendium métrique, petite armoire vitrée obligatoire depuis 1890, abrite les objets servant à la pédagogie du système métrique qu'il est très important de connaître à cette époque et qui est aussi un instrument d'unification nationale. » *Source* : <http://romain.bourdy.free.fr/telechargements/ecole.doc>.

Conirostre (10), adj. : Oiseaux qui ont le bec en forme de cône, comme le moineau, le corbeau, etc. On en connaît plusieurs centaines d'espèces. *L2, vol.1, 1922*.

Congru(e) (1B, 12) : voir « Portion congrue ».

Conseil des Cinq-Cents (4) : institué par la Constitution de l'An III adoptée le 22 août 1795, il est mis en place le 23 septembre suivant (1^{er} jour de l'An IV), et dissous le 9 nov. 1799, suite au coup d'État du 18 Brumaire.

Consommation (5) : *Théol. Catholique*. Destruction de la substance du pain et du vin dans le sacrement de l'eucharistie. *Source* : <http://altif.altif.fr>. Le droit de consommation est le droit de conférer le sacrement de l'eucharistie, réservé au prêtre (ou à l'évêque), à l'exclusion du diacre.

Corde de bois (1A) : Anc. mesure de bois de chauffage, équivalant à 2 voies ou à 4 stères. *L2, vol.1, 1922*.

Cornet à bouquin (16) : Instrument de la famille des cuivres. Olifant amélioré, il utilise l'embouchure qui peut être en corne, en ébène ou en métal. À l'origine fait d'une corne de bouc (dont il tire son nom) percée de trous à la manière d'une flûte, il est par la suite fabriqué en bois gainé de cuir. Sa forme en « S » allongé le fait ressembler à un serpent. *Source* : <http://fr.wikipedia.org>.

Corvée (1A, 1B, 9), n. f. : À l'origine, les *opera corrogata* sont des prestations de travail personnelles d'abord sollicitées (du latin *corrogare*, inviter ensemble), sous forme de labour. Elles devinrent un service collectif imposé aux serfs et aux tenanciers par le seigneur afin de lui permettre d'entretenir ses

domaines. Très lourdes à l'époque franque (un jour sur deux), les corvées furent progressivement réduites à quelques jours par an. <http://www.castelmaniac.com/lexique-medieval>.

Côteau, côteaux (1A, 6, 11, 13), n. m. : Ancienne graphie du mot coteau, qui s'explique par son étymologie, coste, costeau. <http://atilf.atilf.fr>.

Cotier ou **cottier** (10), adj. : (Féod.) Se disait des héritages censuels, non nobles, et des terres tenues en coterie. *L2, vol.1, 1922*.

Crasset (17), n. m. : C'était une lampe à huile qui dispensait une lumière avare et une fumée généreuse.

Cretin-l'Ange, Arsène (11) : célèbre fabricant d'horloges du Jura dont l'entreprise, suite à la crise de 1929, s'arrêta en 1933. <http://horloge.edifice.free.fr>. Malgré un nom bien difficile à porter, Arsène Cretin-l'Ange n'était donc pas un « imbécile heureux ».

Cri (3), **cri d'armes, cri de guerre** (féod.) : ancienne exclamation des guerriers. On la voit inscrite sur un listel toujours flottant au-dessus du cimier des armoiries. D'après <http://www.bason-armoires.org>

Croisette (7, 9, 10, 11, 12, 16), n. f. : Livre d'alphabet commençant par le signe de la croix ; catéchisme. <http://atilf.atilf.fr>

Cultures en récolte dérobée, cultures dérobées (10) : Cultures de plantes à cycle très court de végétation qu'on pratique entre deux cultures principales. *L3, vol.1, 1976*.

Dagobert (6, 16) : Le surnom de « bon » roi Dagobert est récent (XVIII^e ou début du XIX^e siècle) et n'est justifié par rien de connu le concernant (Peut-être lui avait-il été donné à l'origine par dérision ?). On sait par contre qu'il fut un piètre roi, qu'il mena des guerres injustes, commit de grandes cruautés, accabla son peuple d'impôts et mourut de débauche à trente-six ans après avoir voulu « honorer » toutes les femmes de sa cour. D'après : *Chansons populaires de la France anciennes et modernes, Garnier Frères, Paris*, édition non datée (1^{ère} moitié du XX^e siècle probablement). Qu'il ait « mis sa culotte à l'envers », comme le dit la chanson, pourrait être une fine allusion au côté obsédé sexuel de ce triste sire.

Décimateur (1A, 1B, 5, 12) : Celui qui levait la dîme ecclésiastique dans une paroisse. Le curé ou le titulaire d'un bénéfice était le décimateur. *L3, vol.1, 1976*.

Déjeuner, v. tr. et n. m. : Pendant longtemps, dans le Nord et l'Est de la France ainsi qu'en Belgique, on déjeunait le matin et on dînait à midi, tandis que le repas du soir était appelé le souper, car longtemps constitué principalement de soupe. Notons que déjeuner et dîner ont la même étymologie (ils signifient tous deux rompre le jeûne), mais que le dîner se place toujours après le déjeuner. En ancien français, le verbe se conjugait de

la manière suivante : je desjune, tu desjunes, il desjune, nous disons, vous disnez, ils desjument. Actuellement, l'usage parisien, télévision oblige, s'impose partout, avec son petit-déjeuner du matin (le « p'tit déj »), son déjeuner à midi (le « déj'ner »), son dîner au soir et parfois son souper au cœur de la nuit, après le spectacle. <http://www.chilton.com/paq/archive/PAQ-98-112.html>.

Dépouilles (1A, 2, 13) : 1. Récoltes (sens médiéval) ; 2. Quelque chose qui couvrait et qui est retirée (peau de bête, vêtement, tapis, feuilles tombées) ; 3. Cadavre (animal, homme, saint) ; 4. Choses prises par la force (butin de guerre) ou saisies légalement (biens des immigrés). D'après <http://atilf.atilf.fr>.

Dérobée (10) : voir « Cultures dérobées ».

Desservant (1B, 5, 9, 11, 12, 14) : Ministre du culte qui assure, à titre transitoire ou permanent, le service religieux d'un culte ou d'une communauté. Par extension, parfois : servant de messe. <http://atilf.atilf.fr>.

Desserviteur (1B, 9, 11, 12, 17) : voir « desservant ».

Diluvium (1A, 4, 5), n. m. : Ensemble de dépôts jadis attribués au déluge (terrains quaternaires ou alluvions anciennes des fleuves). *L3, vol. 1, 1976*.

Dîmage (9), n. m. : Territoire sur lequel s'exerce le droit de percevoir la dîme. Ce territoire est le plus souvent la paroisse, pour la dîme ecclésiastique. D'après <http://rollot.baillet.org>.

Dîme (1A, 1B, 4, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 15, 17), n. f. : Du latin *decimus*, dixième. Désigne la dixième partie des récoltes et des troupeaux (dîmes réelles ou prédiales) ou des revenus du travail (dîmes personnelles) dont le versement devint obligatoire, sous peine d'excommunication, au VI^e siècle. Les dîmes devaient servir à assurer la subsistance des ministres du culte, l'entretien des bâtiments et l'assistance des pauvres. La dîme prit différents noms : les grosses dîmes (sur l'avoine, l'orge, le froment et le seigle), les menues dîmes (sur les produits des jardins et des vergers), la dîme de charnage (sur les animaux), etc. <http://www.castelmaniac.com/lexique-medieval>.

Dîner (1A), v. tr. et n. m. : voir « Déjeuner ».

Droit du patronat (6) : Il consiste à désigner le prêtre qui dira les messes fondées* et en percevra le prix. D'après : <http://www.sahm06.com>.

Écolage (12), n. m. : Frais de scolarité mensuels payés par les parents à l'école de leurs enfants. La rare fréquence d'emploi s'explique par la raréfaction des écoles payantes. <http://www.bibliothèque.refer.org>.

Écoliers (fête des) (16) : voir « Grégoire (saint) ».

Écorie ou **écourie** (moins fréq., 6) : fouet de charretier en bois et cuir. Écorie vient de *é corio* (abl. de *Corium*, peau, cuir) car fait entièrement ou en partie de cuir.

<http://fr.groups.yahoo.com/group/attelageinfo/message/1655>.

Écorcheurs (1A, 12, 13, 16), n. m. : Véritables mercenaires dont certains contribuent à bouter les Anglais hors de France, les Écorcheurs, hordes sanguinaires grosses de dizaines de milliers d'âmes semant l'effroi sur leur passage, pillent des villes entières, violent, tuent, brûlent, monnayent leur retrait à prix d'or. En période de trêve entre la France et l'Angleterre, alors en pleine guerre de 100 ans (elle durera de 1337 à 1453) ils se répandent dans le pays et se livrent aux pires exactions. <http://www.France-pittoresque.com/magazine/98.htm>, <http://www.memo.fr>, <http://fr.wikipedia.org>.

Embrevure (17), n. f. : La minute est l'original d'un acte notarié, d'un jugement. *L2, vol.1 1922*. L'embrevure remplissait une fonction similaire avant la Révolution.

Empierrage (5) ou **Empierrement** (13), n. m. : Action d'empierrier une route ; lit de pierres cassées dont on recouvre une route, résultat de cette action. D'après <http://atilf.atilf.fr> et *L2, vol. 1, 1922*.

Empouiller (4) : Ensemencer (une terre) de blé. (Se dit dans certaines régions de la France du Nord et du Nord-Est.) *L2, vol. 1, 1922*.

Enfant noué (6) : enfant atteint de nouures. La nouure est une déformation osseuse, observée au cours du rachitisme, et caractérisée par des épaississements semblables à des nœuds. <http://atilf.atilf.fr>.

Entonnerie (4) : Endroit d'une brasserie où sont rangées les futailles à remplir. *L2, vol. 1, 1922*.

Éparvin (6), n. m. : Tumeur osseuse qui vient au jarret du cheval. Éparvin sec : Flexion brusque du membre postérieur au moment où l'animal se met en mouvement. <http://atilf.atilf.fr>.

Escourgeon : voir « Sucrion » et « Soucrion (13) ».

Essarts (1A, 15), n.m. : voir « Sarts ».

Esteuf : subst. masc. : Balle du jeu de longue paume fort petite, fort dure, et couverte ordinairement de cuir. Source : *Dictionnaire Universel Furetière de 1690*. Voir « Éteuf (13) » et « Étœuf (4) ».

Éteuf (13) : n. m. : (l'f ne se prononce pas) : Petite balle pour jouer à la longue paume. <http://littre.reverso.net>. Balle pour jouer à la paume. *Renvoyer l'éteuf*, renvoyer la balle, riposter. *L2, Vol. 1, 1922*. Voir « esteuf ». Mot autrefois utilisé dans de nombreuses locutions, d'après *Émile Littré*. Dans la monographie (13), il est fait allusion à des grêles « *aussy grosses qu'éteuf* ».

Étœuf (4) : n. m. : Objet en bois lancé avec une crosse, sorte de bâton en bois ferré, vers un but éloigné. Lancer l'éteuf se dit choler. Voir « Esteuf » et « Éteuf (13) ».

Etton (Saint) (5, 13), *Théol. Cath.* : Il s'agirait d'un moine irlandais venu évangéliser la Thiérache au VII^e siècle, du temps du « bon » roi Dagobert*. Il serait mort à Fuchaux, près de Dompierre-sur-Helpe, le 10 juillet 654 (l'église de Dompierre possède une statuette du saint le représentant avec une crosse.) Il est connu pour avoir rendu la parole à un bouvier en le touchant de sa baguette. D'après <http://www.cathocambrai.com>. et <http://www.lavoixdunord.fr>. Aussi étonnant que cela puisse paraître, il ne s'agit donc pas du saint protecteur des femmes en général, et des nourrices en particulier.

Faille (13) (du néerlandais *falie*) : Vêtement de femme couvrant la tête et les épaules, fixé par une épingle sur l'estomac et laissant à peine apercevoir le visage. Épais tissu de soie. <http://www.chez.com/soie>.

Farinier (14), **farinière**, subs. : Personne qui fait moudre le grain en gros et fait le commerce des farines. *L2, vol. 1, 1922.*

Fascine (4) : n. f. : Petit fagot fait de menu bois. *Milit.* Assemblage de menus branchages pour combler les fossés d'une place, empêcher l'éboulement des terres, etc. *L2, vol. 1, 1922.*

Faubourgier ou **faubourtier** (9) : maraîcher, habitant du faubourg, celui qui cultive les légumes pour l'approvisionnement des villes voisines. *Dict. rouchi-français de G. A. J. Hécart, Valenciennes, 1834.*

Ferrage (5), n. m. : Action de garnir un objet avec du fer : *le ferrage d'une roue*. Action de ferrer les pieds d'un cheval, d'un bœuf, etc. *L2, vol.1, 1922.* Pour rendre les chemins carrossables, on parle plutôt d'empierreage*. Cependant, en l'occurrence (5), il pourrait s'agir d'une allusion à l'utilisation du mâchefer comme sous-couche de chaussée (à la place du sable), comme cela se pratique dans les travaux publics. <http://fr.wikipedia.org>.

Férule (10), n. f. : Palette de cuir ou de bois avec laquelle on frappait dans les mains des écoliers en faute. *Fig.* Autorité sévère : *être sous la férule de quelqu'un*. *L2, vol.1, 1922.* Cette punition était très douloureuse et même parfois handicapante, comme le laisse entendre cet extrait des *Règles des Frères des Écoles chrétiennes*, ouvrage de Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719) : « *On ne doit donner qu'un coup dans la main ; et si quelquefois il est nécessaire d'en donner davantage, il ne faut jamais surpasser le nombre de deux. Il faut frapper dans la main gauche, surtout à ceux qui écrivent, afin de ne pas appesantir la main droite, ce qui serait un grand obstacle pour l'écriture...* ». Cité dans : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/histgeo/monog/albi/ecole/regent>.

Fête des écoliers (16) : voir « Grégoire (saint) ».

Féverole (2, 4, 11, 16), n. f. : Variété de fève ; voir Féverolle.

Féverolle (1A, 13), n. f. : Ancienne graphie du mot féverole ; on disait aussi : faverole. <http://atilf.atilf.fr>

Flanqueur (4, 13) : Soldat d'infanterie détaché d'une troupe pour en protéger les flancs. *L2, Vol.1, 1922.*

Fleurus (8 messidor an II, 26 juin 1794) (1A, 1B, 4) : Victoire du général Jourdan qui donne la Belgique à la France. D'après <http://www.google.fr>.

Flory ou **florie** (1A) : voir Pasque flory.

Fondée (6) : Voir « messe fondée ».

Forficule (10), n. m. : insecte plat, allongé, brun, caractérisé par les pinces (inoffensives) qui terminent son abdomen et le font appeler « perce-oreilles » ou « aurelière ». *L3, vol.2, 1976.*

Formeret (5), adj. : Se dit d'un arc recevant la retombée d'une voûte à son intersection avec un mur vertical et dans le plan parallèle à l'axe de l'église *L2, vol. 1, 1922.*

Fouage (1B), n. m. : Redevance féodale extraordinaire exigée sur les biens roturiers, répartie par feux ou foyers et qui fut remplacée par un impôt de répartition régulier, la taille, vers 1370. *Le fouage* (census pro singulis focis exactus) *était un cens, ou une espèce de taille, exigé par chaque feu sur les biens roturiers.* (Chateaubriand, *Mém.* T.1, 1848). <http://atilf.atilf.fr>

Fourrageur (13), n. m. : Cavalier qui va au fourrage pour assurer l'alimentation des chevaux de l'armée. La chose ne se faisant pas toujours sans résistance des populations, fourrageur prend le sens de fureteur, maraudeur, pillard. <http://dictionnaire.sensagent.com>.

Fourchette (6), n. f. : Partie de la face inférieure du sabot d'un cheval constituée par une corne plus molle et plus élastique que les autres parties. *L2, vol.1, 1922.*

Fulminer (1A), v. tr. : Publier avec certaines formalités religieuses : *fulminer un décret, une bulle*. *Fulminer l'excommunication*. *L3, vol. 2, 1976.*

Gambrinus (6), à l'origine obscure mais au talent indiscuté (il aurait inventé la bière de houblon, il aurait appris à la brasser auprès de la déesse Isis), est le symbole des amateurs de bière et de la bonne humeur et de la joie de vivre typique des Flandres. <http://fr.wikipedia.org>

Girole : voir « Carole » ou « Carolle (1B) ».

Gobelin (10), n. m. : Le gobelin serait originaire des Pyrénées ou de Normandie. Se répandant partout en Europe, il prend selon les lieux des caractéristiques très différentes. En France, il est vu dans le Pas-de-Calais comme un lutin polymorphe tandis qu'à Valenciennes, c'est un homme enchaîné hurlant dans la nuit. Ailleurs, il peut être bien ou malfaisant. Le gobelin de Neuville se rapproche de la tradition du Pas-de-Calais. D'après : <http://www.lapensine.com>

Goujat (6), n. m. (vx) : Valet d'armée. <http://atilf.atilf.fr> Goujat de cense signifie donc valet de ferme.

Grammaire de Lhomond (11) : Voir « Lhomond ».

Grégoire (saint) (fête des écoliers) (16) : Elle était fêtée le 12 mars, comme le précise le calendrier des postes de 1947. Cette fête des écoliers fut instituée par Grégoire IV en hommage à Grégoire le Grand (+ 604) qui avait fondé les premières écoles de clercs. D'après <http://www.wallonie-en-ligne.net> et <http://nominis.ccf.fr>. Depuis, St Grégoire semble s'être fixé au 3 septembre, comme l'indique le calendrier des Postes 2007. Remarquons cependant que ce saint baladeur était déjà placé au 3 septembre dans le calendrier des Postes 1917.

Gros (13), n. m. : (unité de valeur du blé, p. ex.) Un gros équivaut à 3 deniers soit 3,816 g soit 1 once ou 72 grains. <http://www.genefourneau.com/mesures>.

Gueules (3, 16) : Le « gueules », mot pluriel, est un émail héraldique de couleur rouge. <http://fr.wikipedia.org>.

Héritage (1A, 1B, 7, 8, 9, 10), n. m. : (vx) Immeuble par nature, ensemble du domaine, y compris les terres. <http://atilf.atilf.fr>.

Héritage (8) : voir « Héritage ».

Huitelée (13), n. f. : Une huitelée dans le Nord correspond approximativement à 80 verges de 20 pieds. <http://www.genefourneau.com>. La monographie (13) parle de « huitelées de terre ».

Humer (6) : (vieilli) Avaler (un liquide) en l'aspirant. <http://atilf.atilf.fr>.

Humer le pot (6) : Boire le pot (de vin). *Œuvres de Rabelais, tome 1^{er}*. D'après <http://books.google.com>. Par extension, se dit aussi pour boire tout autre liquide agréable (bière, café, thé, etc.).

Hydrophobie (14), n. f. : Horreur de l'eau ; syn. ancien de rage. *L3, vol. 2, 1966*. Le chien atteint d'hydrophobie auquel il est fait allusion dans la monographie est donc un chien enragé.

Hypsométrie, n. f. : Étendue respective des différentes zones d'altitude d'une région ; représentation sur une carte, par des courbes de niveau, des altitudes d'une région. *L3, vol. 2, 1966*.

Hypsométrique (Point) (14), adj. : Point culminant mis en évidence par les courbes de niveau. Voir « hypsométrie ».

Impériale 39 (route) (13) : voir « Nationale 39 ».

Interdit (dans le sens d'interdit local, 1A), n. m. : Au moyen âge, l'interdit local entraînait la défense de

célébrer les offices, d'administrer les sacrements de l'eucharistie, de l'ordre et de l'extrême-onction ; les cloches restaient muettes ; on obstruait avec des amas de broussailles la porte des églises, etc. *L2, vol. 1, 1922*.

Interprète (12), n. m. : traducteur (d'une langue étrangère, par ex.), acteur (interpréter un rôle), commentateur, exégète (interpréter des sentiments, etc.). Vient du latin *interpres, interpretari*, d'après *Dictionnaire Universel Furetière de 1690*.

Interprète (1A) ou **interprète** : Altération très courante du mot « interprète » (+ de 62.000 réponses sur Google !), mais parfaitement injustifiée sur le plan étymologique. Peut venir de la ressemblance phonétique avec le mot « prêtre » et du rôle attribué à ce dernier par les croyants le voyant comme l'interprète des volontés divines.

Irato (1A) : voir « Ab irato ».

Jeu de billon (3, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17) : Jeu très populaire à l'époque dans les villages, et dont les règles nous sont rappelées dans la monographie (10) : *le billon est une sorte de pièce de bois arrondie d'un côté et presque pointue de l'autre, de manière à former comme une espèce de massue. Le joueur doit lancer le billon de manière à ce que la pointe vienne s'enfoncer entre deux piquets assez rapprochés. La partie se joue généralement en 20 points : on devine facilement quel en est l'enjeu*.

Judiciature (1A) : voir « Office de judicature ».

Kaiserlichen (9, 10) : Les Impériaux. Voir « kaiserlick ».

Kaiserlick, n. m. : Nom donné pendant la Révolution française aux soldats de l'empereur d'Allemagne ou d'Autriche. Empr. à l'all. *Kaiserlich* « impérial » et comme subst. *die Kaiserlichen* « les Impériaux ». <http://atilf.atilf.fr>

Landier (9), n. m. : Grand chenet de fer. *L3, vol. 2, 1976*.

Leude (6), n. m. : Nom chez les Germains, puis chez les Francs, du fidèle que chaque chef avait autour de soi, et, de là, à tous les hommes libres qui avaient prêté au roi serment de fidélité. *L2, vol.2, 1923*.

Lever bannière (17) : Le droit de lever bannière signifiait pour le seigneur le droit de former avec ses vassaux une compagnie en vue du combat. D'après <http://atilf.atilf.fr>. Voir « moulin banneret ».

Lhomond Charles-François (1727-1794) : prêtre, principal de collège, puis professeur de 6^e puis d'université. Il rédige pendant sa retraite plusieurs ouvrages dont les « *éléments de grammaire française* » (11), petit volume de 89 pages qui devait connaître un succès considérable. <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel>

Lite (6), n. m. : Chez les Francs, homme d'une classe intermédiaire entre celle des hommes libres et celle des serfs. *L2, vol.2, 1923.*

Lodi (21 floréal an IV, 10 mai 1796) (1A) : Victoire du général Bonaparte lors de la campagne d'Italie. *D'après <http://www.google.fr>.*

Lonato (1A) **et Castiglione** (16 thermidor an IV, 3 août 1796) : Victoire du général Bonaparte lors de la campagne d'Italie. *D'après <http://www.google.fr>.*

Lumerette (10), n. f. : La lumerette (ou aneuquin) est un feu follet noyeur. Le nom serait d'origine ardennaise. Variante : la lumerotte liégeoise. *D'après <http://membres.lycos.fr/vampi/l/lumerette.html>*

Lutrin (1A, 1B, 6), n. m. : Pupitre élevé sur une base ou sur un pied servant dans les églises à supporter les livres de chant ou les livres liturgiques. *Chanter au lutrin.* *D'après <http://atilf.atilf.fr>.*

Macafin (1A, 12) : Pour l'abbé Méresse, « *Le Docteur Cloëz, p. 48, appelle ce personnage Macafin. Il s'agit de Louis de Maraffin, seigneur de Notz-en-Brenne* ». Abbé Méresse, *Histoire du Cateau*, 1906, réédition de 1983, page 36. Les auteurs des monographies qui font allusion à ce personnage pouvaient consulter l'ouvrage du Dr Cloëz, *Étude historique sur le Cateau-Cambrésis avant et pendant la Révolution*, qui parut en 1895 (réédité en 1992 chez Res Universis) et n'avaient pas accès à celui de l'abbé Méresse paru postérieurement.

Mâchefer (5), n. m. : Résidu solide de la combustion du charbon ou du coke dans les fours industriels, ou des déchets urbains dans les incinérateurs. *D'après <http://fr.wikipedia.org>.* Voir « Ferrage ».

Magistrat (1A, 1B, 4, 11, 13, 16) : Dans ces monographies, le mot magistrat désigne *collectivement* les magistrats de la commune rassemblés dans le *corps échevinal* et exerçant les fonctions judiciaires et administratives dévolues à la magistrature.

Main de papier (7, 12) : (matériel scolaire). Une main de papier, c'est 25 feuilles comptées par 5 avec chaque doigt de la main. *<http://a1.esa.angers.educagri.fr>.*

Maltôte (1B, 4, 13) : étymol., « mauvais impôt ». Par extension, taxe, impôt, perception de l'impôt. *D'après L2, vol.2, 1923.*

Maraffin (Louis de) : voir Macafin (1A, 12).

Marguillier (8), n. m. : Un marguillier est un laïc, membre du conseil de fabrique, chargé de l'administration des biens de la paroisse. *<http://fr.wikipedia.org>.*

Marticolage (10) : voir « Martyrologe ».

Martyrologe, n. m. : Liste ou catalogue des martyrs ou

des saints. *L2, vol.2, 1923.* Martyrologe est le terme le plus proche du « marticolage » de la monographie (10). *<http://www.google.fr>.* Est-ce le bon ?

Massard (11, 16) ou **trésorier-massard** (1A, 4, 11, 16) : voir « Massart ».

Massart (1B) ou **trésorier massart** : Trésorier municipal.

Méridien (toutes sauf 1B, 5) n. m. : En 1899, c'est toujours le méridien de **Paris** qui est la référence en France et donc, c'est lui qui est retenu pour situer géographiquement les 17 communes faisant l'objet des présentes monographies. Le méridien de **Greenwich**, situé à 2° 20' 14,025" à l'ouest de celui de Paris, s'impose comme norme universelle lors de la conférence internationale de Washington en 1884, mais n'est adopté en France qu'en 1911 (loi du 9 mars). *Source : <http://fr.wikipedia.org>* En contrepartie, l'Angleterre s'engage à accepter comme norme internationale le système métrique français basé sur la mesure du méridien. Cet engagement n'est bien, évidemment, toujours pas tenu plus d'un siècle plus tard. *<http://ressources.ecole.free.fr>.*

Mersen (13) : Voir « traité de Mersen ».

Messe fondée (6) : Elle consiste à affecter un capital dont les intérêts sont destinés à la célébration du sacrifice de la messe et la plupart du temps à appliquer à l'intention du fondateur. *Source : <http://www.cath-vs.ch/sous-sites/ClasseurSionWeb/Documents/F7-5-L.pdf>.* Voir « Droit du patronat ».

Méthode de lecture Abria (11) : *Méthode de lecture sans épellation (en 28 tableaux)*, par Abria, *Langlois et Leclercq éditeurs*, 1^{ère} édition 1847, dernière édition 1872. Cette méthode de lecture a longtemps été considérée comme un classique. À noter que le sieur Abria est également l'auteur d'une grammaire. *<http://www.inrp.fr/emma/web>*

Micraster (4), n. m. : Oursin en forme de cœur, fossile commun dans la craie du crétacé supérieur. *L3, vol. 2, 1976*

Milliaire (8), adj. : (en parlant d'un repère) Qui marquait les milles sur les voies romaines. *Borne, colonne milliaire.* *D'après : <http://altif.altif.fr>.*

Mitre ou **mître** (1B), n. f. : Coiffure des évêques lorsqu'ils officient en habits pontificaux. L'usage de la mitre est devenu obligatoire pour les évêques à partir du XI^e siècle ; vers la même époque, les papes l'accordèrent aux abbés ayant une juridiction considérable. *L2, vol.2, 1923.* « Mître » est une graphie autrefois utilisée fréquemment.

Monitoire (1A), n. m. : Avertissement qui précède l'excommunication. *L3, vol. 2, 1976.*

Monnaie de billon (1A) (et non monnaie de billon

comme indiqué par erreur) : Autrefois, monnaie de cuivre alliée d'un peu d'argent. *L2, vol. 1, 1922.*

Monnaie de Cambrai (4, 13) : Encore utilisée au XIII^e siècle à Catillon, sans que l'équivalent dans d'autres monnaies ne soit précisé.

Montoir (6), n. m. : Grosse pierre ou billot de bois pour aider les cavaliers à monter à cheval. *L2, vol.2, 1923.*

Moulin banneret (17) ou **bannier** : Il ressortissait du droit féodal de ban : les paysans étaient obligés de l'utiliser et devaient s'acquitter du paiement de taxes (les *banalités*) pour y avoir droit. En contrepartie, le seigneur devait pourvoir à l'entretien du moulin et de ses chemins d'accès. D'après le *Lexique de l'ancien régime* du site <http://provinces.francaises.free.fr>.

Mouqueterie (1A) : Erreur d'orthographe probable de l'auteur. Voir « Mousqueterie ».

Mousqueterie (4), n. f. : Décharge de plusieurs fusils tirés en même temps. *L2, vol. 2, 1923.* Le Dr Cloëz parle bien de mousqueterie dans son *Histoire du Cateau-Cambrésis* publiée en 1895.

Mouvance (1B), n. f. : (féod.) État de dépendance d'un domaine par rapport au fief dont il relevait. Droit de mouvance. *L2, vol.2, 1923.*

Mouvoir de : (féod.) relever de. *L2, vol.2, 1923.*

Nationale 39 (route) (1A, 2, 3, 4, 5, 7, 17) : Elle reliait initialement Montreuil-sur-Mer à Mézières. Renumérotée RN 43 entre Cambrai et Mézières, il y a quelques années, elle est départementalisée depuis le 1^{er} janvier 2006 et porte le numéro RD 643 dans le département du Nord. <http://fr.wikipedia.org/wiki>. La route Impériale 39 est le nom que prit cette route durant le II^d Empire.

Noué (6) : voir « Enfant noué ».

Office de judicature (1A) : charge de magistrat. *L3, vol.1, 1976, article « judicature ».* (quand l'office est pris au sens individuel)

Officiel (1A, 17), n. m. : Juge ecclésiastique désigné par l'évêque pour exercer, en son nom, la juridiction contentieuse. (Important au moyen-âge, le rôle de l'officiel déclina par la suite...). *L3, vol. 3, 1976.*

Onze mille vierges (1B) : C'est au XI^e siècle que le nombre des vierges martyres, qui étaient onze à l'origine (Ursule et ses dix compagnes) passa brusquement à onze mille, probablement à la suite d'une mauvaise interprétation d'une inscription du V^e siècle en chiffres romains découverte dans une église : **XIMV** pouvant signifier 11000 Vierges ou 11 Martyres et Vierges. <http://www.tlq.ulaval.ca/axl/amnord/legende-Ste-Ursule.htm>. Guillaume Apollinaire devait s'en inspirer pour le titre de son ouvrage sulfureux *Les Onze mille verges* publié en 1907. Le culte de Sainte Ursule et

de ses 11.000 vierges, fort populaire au Moyen âge, fut supprimé par le concile Vatican 2, avec la révision officielle du Martyrologe, en... 1969 (ça ne s'invente pas !). <http://forum.geneanet.org>.

Paisson (4), n. f. : Action de faire paître les bestiaux, particulièrement les porcs, pour le gland et la faîne. Tout ce que paissent et broutent les animaux. (*L2, vol.2, 1923*). Il est interdit d'abattre, de ramasser ou d'emporter des glands, faînes ou autres fruits, sous peine d'amende, en l'absence d'adjudication faite par l'administration compétente (*d'après L2, vol.1, 1922, article glandée*).

Palet (1B) : Jeu qui consiste à jeter une pierre plate et ronde ou un disque de métal le plus près possible du but marqué. *L2, vol. 2, 1923.*

Pamelle (13) ou **paumelle**, n. f. : Espèce d'orge de Picardie. <http://dico.reverso.net/dictionnaire-francais-littre/dic>. La pamelle est l'orge qui fait le pain le plus savoureux et le plus blanc. <http://www.cg06.fr>. Orge de printemps souvent semé en cas de destruction par le gel des céréales d'hiver. <http://local.free.fr/prat/vocabu.html>.

Papier gris (7, 12) : Papier de qualité médiocre utilisé par les écoliers au XIX^e siècle. Voir « main de papier »

Pâquier, n. m. : Étendue de pâturage nécessaire à la nourriture d'une vache pendant une saison. *L2, vol. 2, 1923.* (Orthographié « paquiers » en 16).

Paronyme (3), n. m. et adj. : mot qui présente avec un autre mot une certaine analogie phonétique, mais sans avoir le même sens. *Inculper, inculquer ; conjecture, conjoncture ; collision, collusion.* D'après <http://atilf.atilf.fr>. Mot qui a du rapport avec un autre, par sa forme ou son étymologie, comme *abstraire* et *distraine*. D'après *L2, vol. 2, 1923.* Par ex. Beaumont et Clermont.

Pasque flory (1A) (ou **florie**) (1A) désigne le dimanche précédant le dimanche de Pâques et qu'on appelle aujourd'hui dimanche des Rameaux. Pasque fut longtemps employé au féminin singulier : on disait Pasque ou la Pasque (On parle toujours aujourd'hui de la Pâque juive).

Patronat (6) : voir « Droit du patronat ».

Pied, n. m. : Comme unité de longueur, un pied vaut environ 30 cm (0,311 m ou 0,297 m pour l'arpentage) <http://quievy.free.fr/mesures.htm>.

Piot (6) : voir « Humer le piot ».

Piquet (1B, 15, 17) : Jeu qui se joue à 2, à 3 ou à 4 joueurs et avec 32 cartes. *L2, vol.2, 1923.*

Plaid (1A, 16, 17) n. m. : synonyme de procès. <http://atilf.atilf.fr>.

Poêle (1B), n. m. : Drap dont on couvre le cercueil et dont certaines personnes tiennent les cordons pendant la marche du cortège funèbre. *L2, vol. 2, 1923.*

Porcher, n. m. : Gardien de porcs ; personne qui s'occupe des porcs. <http://dictionnaire.sensagent.com>.

Porcheur (16), n. m. : voir « Porcher »

Portion congrue (1B, 12) : revenu nécessaire à la vie et à l'entretien de celui qui remplit une charge ecclésiastique ; en réalité, quantité à peine suffisante : Réduire quelqu'un à la portion congrue. *D'après L3, vol.1, 1976, article « congru, e ».*

Pouce, n. m. : Comme unité de longueur, un pouce vaut environ 2cm ½ (0,026 m ou 0,025 m pour l'arpentage) <http://quievy.free.fr/mesures.htm>.

Pouillé (4, 6, 10), n. m. : État des bénéfices ecclésiastiques d'une province ou d'un royaume. *L2, vol. 2, 1923.*

Pourpris (10), n. m. : Enceinte, demeure. *L2, vol. 2, 1923.*

Promoteur (1A), n. m. : Ecclésiastique qui tenait près de l'évêque le rôle de ministère public. *L3, vol. 3, 1976.*

Quarteron (13), n. m. : Un quarteron (mesure de quantité) égale ¼ de 100 : un quarteron d'œufs, de noix, de pommes ; Un quarteron (mesure de poids) égale ¼ livre (1/8 kg) : un quarteron de beurre, de fromage. <http://dictionnaire.mediadico.com>.

Rabbeurs (les) (1A) : Avoir rabe signifie être enragé (expression rencontrée dans un texte de 1288). <http://atilf.atilf.fr>. Les « rabbeurs », des enragés ? À coup sûr, de tristes sires...

Rage (14), n. f. : Voir « hydrophobie (14) ».

Raler (s'en) (1A), verbe pr. : Littéralement « s'en aller en retour », donc s'en retourner, repartir (*terme vieilli*). Ne pas confondre avec le verbe râler.

Rams (1B) : Jeu de cartes, qui se joue de trois à six joueurs, chacun ayant 5 cartes et 5 jetons ; il y a un atout, déterminé par la tournante ; on passe si l'on veut ; celui qui ne fait pas de pli est ramsé et reprend 5 jetons, les autres se débarrassent d'autant de jetons qu'ils font de plis. On est hors de jeu quand on n'en a plus. Le joueur qui reste seul chargé de jetons est le perdant. *Source : http://fr.ghettodriveby.com/s%E9rums*

Raton (16) : Petite pièce de pâtisserie faite avec du fromage mou en forme de petite tarte. Des ratons tout chauds. *Dictionnaire portatif piémontais-français*, sur <http://books.google.fr>.

Razière, n. f. : Une razière = 1,5 mencaud = 83,13 litres. *Source : http://quievy.free.fr/mesures.htm*

Récolte dérobée (10) : voir « cultures dérobées ».

Recorder (se) (6), verbe pr. : *Fam.* Se concerter avec quelqu'un. (*Peu us.*) *L2, vol.2, 1923, article « recorder ».* Se recorder en soi-même, c'est s'auto-concerter.

Reigler (se) (1A), verbe pr. : Ancienne forme (*cf. Montaigne*) du verbe « se régler » ; ici dans le sens de se conformer à, d'obéir à.

Relief (1B), n. m. : (féod.) Droit perçu par le seigneur sur celui qui « relève le fief gisant », c.à.d. sur l'héritier du fief (futur vassal) à la mort du vassal titulaire. <http://www.castelmaniac.com/lexique-medieval>.

Résigner (ses prétentions, par ex.) (1A, 17), verbe tr. : *Empl. trans., vieilli* : Abandonner (un droit, une charge, un office) en faveur de quelqu'un. *Synonyme* : quitter, renoncer à, se démettre de. <http://atilf.atilf.fr>

Ribaud, e (2, 5) : (du m. allem. *ribe*, prostituée). Personne de mœurs déréglées. *L2, vol. 2, 1923* ; (de l'anc. franc. *riber*, faire le débauché, de l'anc. haut allem. *riban*, être en chaleur). Qui fréquente les endroits mal famés, qui vit de prostitution ou de vol. *L3, vol. 3, 1976* ; (drouchy) églantier sauvage et par extension tout buisson épineux, broussailles. (bas-latin) Ribia, rive, ruisseau. Altus, alta, élevé. Donc hautes rives ? (*cf* : monographie 2).

Riez (13, 16) (variantes : **ries**, **rièzes** (13), **riestis**, **riets**, **rejet**) : Les riez étaient des terres non labourées, des terres en friche et incultes, impropres au pâturage. D'où l'expression : laisser des terres en riez, et terres demeurées à rejets. *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et Publications, 2^e série, tome 4, 1857*, sur <http://books.google.fr>.

Robiner (16) : Vocabulaire signifiant « marauder après la récolte. » Sans doute à rapprocher de l'allemand « rauben », qui ne serait pas sans rapport avec la « robe » (d'où le verbe « dérober »). *D'après http://projetbabel.org*.

Rondelle (8) (*région Nord*), n. f. : petit tonneau à bière dont la capacité varie de 135 à 164 litres. <http://altif.altif.fr>. Par extension, désigne également le tonneau à cidre. Tout autre sens, plus ou moins cru, serait ici sans fondement.

Rot, rôt (8), **rho** ou **ros**, n. m. : (vieilli) en terminologie de tissage, synonyme de peigne. <http://altif.altif.fr>. Les ateliers où l'on fait les rôts (évoqués à Mauvois) ne sont donc pas occupés spécialement par des ouvriers (ou par des ouvrières) à l'estomac capricieux.

Route impériale 39 (13) ou **Route nationale 39** (1A, 2, 3, 4, 5, 7, 17) : voir « Nationale 39 ».

Roulier (4, 13), n. m. : Voiturier* par terre, qui transporte les marchandises. *L2, vol. 2, 1923. (ndt)*

Saie (6), n. f. : Manteau court en laine, vêtement militaire des Romains et des Gaulois, que l'on attachait sur l'épaule au moyen d'une broche. *Syn.* : sagum. *L2, vol.2, 1923*

Salpêtrière (1A), n. f. : Fabrique, entrepôt de salpêtre destiné à la fabrication de la poudre. <http://atilf.atilf.fr>

Sarts (4, 13) ou **essarts** (1A, 15), n. m. : Mots employés le plus souvent au pluriel. Terres déboisées et défrichées. <http://atilf.atilf.fr>.

Saut-de-loup ou **saut de loup** (17), n. m. : Large fossé destiné à interdire l'accès d'une propriété, sans masquer la vue. <http://atilf.atilf.fr>.

Scel (1A, 2, 9, 16, 17), n. m. : sceau. Forme usitée dans les phrases de Palais ou de Chancellerie. *Source* : <http://atilf.atilf.fr>. (Origine du verbe « sceller », dans le sens de marquer d'un sceau)

Scops (10), n. m. : Genre d'oiseaux rapaces. Ce sont des ducs, qui nichent dans les ruines, les anfractuosités des rochers et des arbres, et font, de nuit, la chasse aux petits rongeurs : le scops d'Europe ou petit duc est un oiseau très utile, et qui s'apprivoise facilement. *L2, vol. 2, 1923.*

Seine (département) (12) : voir « Seine-et-Oise »

Seine-et-Oise (13) : Ancien département de la région parisienne fractionné le 1^{er} janvier 1968 en trois départements : l'Essonne, le Val d'Oise et les Yvelines, le reste complétant le Val de Marne issu de la division du département de la Seine en quatre départements : Paris, Hauts de Seine, Seine-St-Denis et Val de Marne. <http://fr.wikipedia.org>.

Sens (4), n. m. (agr.) : voir « cens ».

Septier (1B), n. m. : voir « setier ».

Séquelle (4, 13), n. f. : Suite méprisable de gens. *L2, vol. 2, 1923.*

Setier, n. m. : Ancienne mesure pour les grains (12 setiers = 1 muid) et les liquides (1 setier = 8 pintes). D'après *L2, vol. 2, 1923.* **Septier** est une forme ancienne de ce mot.

Sinople (9, 16) : Vert, en couleur héraldique. <http://fr.wikipedia.org>.

Soille (13) ou **soile**, n. m. : Seigle, en ancien français. <http://www.ulb.ac.be/philospf/wallones/dialecte>

Soucrion (13) : voir « Sucrion ».

Soudart (17) ou **soudard** (16) ; les deux orthographes sont admises (*d'après le Littré de 1880*) : Soldat brutal, grossier ; reître. <http://dictionnaire.sensagent.com>.

Souper (17), v. tr. et n. m. : C'est le repas du soir que les

Parisiens appellent « dîner ». Voir « Déjeuner ».

Sous-fermier (1A), n. m. : Sous l'Ancien Régime, personne qui dirige une sous-ferme, c'est-à-dire qui est chargée du recouvrement de certains impôts. *Source* : <http://atilf.atilf.fr>.

Sous-verge (6), n. m. invar. : Cheval attelé, non monté, placé à la droite d'un autre également attelé, qui porte le cavalier. *L2, vol.2, 1923.* Rien à voir, donc, avec une quelconque injure faisant allusion à on ne sait quelle déficience physique.

Stade (8), n. m. : Mesure de longueur dans l'antiquité. Elle valait en moyenne 600 pieds grecs, soit environ 185 m, mais variait suivant les lieux. <http://atilf.atilf.fr>.

Staphylin (10), n. m. : Insecte coléoptère carnassier, caractérisé par son thorax aux élytres très courts, laissant voir la face dorsale de l'abdomen, qui peut se recourber vers le haut. *L3, vol.3, 1976.*

Succursale (3, 15), n. f. : (relig.) Église qui supplée à l'insuffisance de l'église paroissiale. *L2, vol.2, 1923.*

Sucrion ou **escourgeon**, n. m. : Orge d'hiver, matière première pour la fabrication du malt. Dans le calendrier républicain, l'escourgeon est honoré le 4 fructidor. <http://pagesperso-orange.fr/joanin-marenco/plantes-R-Z>. Le sucricion est parfois orthographié « soucrion »(13).

Taillanderie (12), n. f. : Ensemble des outils tranchants fabriqués par le taillandier ; art de fabriquer des fers tranchants et des outils utilisés par les agriculteurs, les terrassiers et certains artisans ; industrie, commerce lié au métier de taillandier. <http://atilf.atilf.fr> Le Moulin Brûlé cité dans la monographie (12) était donc un endroit où exerçait un taillandier.

Tartarelle (9), n. f. : Longue robe noire dont un capuchon percé à la hauteur des yeux cachait entièrement la face. <http://www3-chu-rouen.fr>. Vêtement réservé aux lépreux.

Terrage (1B), n. m. : Prélèvement direct opéré par l'agent du seigneur sur la récolte d'un tenancier, et proportionnel à cette récolte. Appelé aussi *champart* en France du Nord, *tasque* ou *agrière* en France du Sud. Perçu sur les nouveaux défrichements. *D'après* <http://www.castelmaniac.com/lexique-medieval>.

Terre ahanable (13) : Terre cultivable, labourable. *D'après* <http://fr.ghettodriveby.com>.

Thaumaturge (6), n. m. : Qui fait ou prétend faire des miracles. *L2, vol.2, 1923.*

Tonlieu (1A, 1B, 13), n. m. : Taxe perçue sur les marchandises transportées. Le droit de tonlieu est un droit de place et d'étalage, sur les marchés et sur les foires. *L2, vol. 2, 1923.*

Tonne (1B, 4), n. f. : (mot d'orig. celt.) : Dans le sens

de récipient, grand tonneau. *L2, vol. 2, 1923.*

Tordoir (6, 9), n. m. : 1. Moulin servant à extraire l'huile ; 2. Machine servant à broyer le minerai ; 3. Appareil servant au tordage des peaux en tannerie. <http://dict.xmatiere.com/wiki/tordoir>. Le moulin à huile ou tordoir permet d'extraire l'huile des graines de colza, de lin, d'œillette, etc. <http://pagesperso-orange.fr/didier.desnouveaux/moulins.htm>

Traité de Mersen (13) : Le traité de Mersen signé le 9 août 870 entérine le démembrement de la Lotharingie suite à la mort de Lothaire II, survenue le 8 août 869. <http://chrisagde.free.fr/carolingiens>.

Trésorier massart ou **massard** : voir « Massart » (1B).

Trie (13, 16) (variantes : **trieu**, **trieux**) : Ce mot signifie en langue romane *terre en friche*, *terre à pâture*. Les trieux sont des endroits où le bétail va prendre sa pâture. *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et Publications, 2^e série, tome 4, 1857*, sur <http://books.google.fr>.

Vaine pâture (16) : C'est, sous l'Ancien Régime, un droit d'usage qui permet de faire paître librement son bétail en dehors de ses terres, dans les bords des chemins, les friches, les terres nues de leurs cultures, etc. Les paysans pauvres sans terre pouvaient ainsi entretenir une ou deux têtes de bétail. La vaine pâture a été abolie en France par une loi du 9 juillet 1889. D'après : <http://fr.wikipedia.org/wiki>.

Varlet (6), n. m. : Nom donné aux apprentis dans certaines corporations. *L2, vol.2, 1923.*

Vedette (1B, 4) : Cavalier en sentinelle. *L2, vol. 2, 1923*

Vierges (1B) : voir « Onze mille vierges »

Voiturier (4), n. m. : Ouvrier qui conduit une voiture de transport ; industriel qui a une entreprise de transport par voitures. *L2, vol. 2, 1923.* Voir « Roulier ».

Vomer (6), n. m. : Os qui forme la partie supérieure de la cloison des fosses nasales. *L2, vol.1, 1922.*

Voyer (1A, 16) : voir « agent voyer ».

Warechaix (13, 16) (variantes : **wareskay**, **warescais**, **warescaix** (13), **wareschel**.): Sorte de terrain vague impropre à la culture, où le petit bétail peut paître. <http://pagesperso-orange.fr/genealegrand/haspres>.